



Délai de réception de construction

Par **SANTO**, le **09/01/2009** à **11:59**

Bonjour,
La date du début de la construction est le 06 mars 2008.
Donc la remise des clés devrait avoir lieu le 6 mars 2009.
Mais compte tenu que la maison n'est pas à faire entièrement par le constructeur, ce dernier nous a remis en main propre le 19 septembre 2008 un "planning prévisionnelle" écrit et signé de sa propre main, sur lequel il a noté que la maison aurait été livrée la semaine 48 (fin novembre). Il a ajouté à la fin de cette feuille, "ce planning a été réalisé avec une marge de sécurité pour palier à d'éventuelles problèmes, et n'est bien sûr pas fiable à 100%".
Oralement, nous lui avons informé que nous donnerons notre préavis pour notre appartement pour le 10 janvier 2009. Cela lui avait semblé correct.
Aujourd'hui, nous allons être à la rue et nous n'avons toujours pas la réception. Il nous dit que ce n'est pas son problème !
D'autre part, l'escalier intérieur qui mène à l'étage est trop haut de 6 cm. Sur le contrat il est noté "plancher béton" à l'étage. Nous lui avons dit que nous ne ferons qu'un réagréage pour poser un plancher flottant mais nous ne faisons pas de chappe.
Il nous répond aujourd'hui, qu'il nous a fait une dalle de compression, et que de ce fait si l'escalier est trop haut, c'est parce que nous devons faire une chappe de 5 cm ! A partir de là ce n'est plus son problème. Nous ne sommes pas d'accord.
Alors sa réponse est : vous accepterez à la réception "sans mettre de réserves bien sûr", et nous vous enverrons quelqu'un pour le couper (il faudra lui donner la pièce) et nous pourrons également finir la cloison des toilettes qui sera située sous l'escalier.
Je voudrais savoir si son planning prévisionnel est valable (car c'est fait sur une feuille blanche). Et si son raisonnement concernant l'escalier est valable ?
MERCI DE VOTRE REPONSE